Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER, DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE L'IMMIGRATION

GROUPEMENT DE GENDARMERIE
DÉPARTEMENTALE DU VAR

643 boulevard Grignan
83000 TOULON

Tél. : 04 94 46 72.01

FÉDÉRATION VAROISE
DES AINES RURAUX

143 rue Jean Aicard
83013 DRAGUIGNAN

Tél : 04.94.60.38.00

CONVENTION PARTENARIALE

ENTRE

Monsieur Joël AUBRY, président de "Les Ainés Ruraux, Fédération du Var" (83), d'une part,

et

Monsieur le Colonel Laurent BITOUZET, commandant le groupement de gendarmerie départementale du Var (83), d'autre part.

Soucieuse de la protection des personnes âgées depuis sa création, Les Ainés Ruraux, Fédération du Var développe des actions de prévention à leur égard, notamment en partenariat avec la gendarmerie nationale.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan « tranquillité séniors », lancé le 4 juillet dernier, le groupement de gendarmerie départementale du Var a préparé une présentation dédiée à la sensibilisation des séniors pour que ces derniers puissent mieux se protéger des agressions des malfaiteurs.

Les Ainés Ruraux, Fédération du Var, forte de 3700 adhérents, répartis dans 29 clubs sur le département, s'inscrit parfaitement dans le cadre de ces opérations de sensibilisation, ses membres représentants autant de relais dans le cadre de cette campagne de prévention.

Pour formaliser cette démarche, cette convention partenariale entre le groupement de gendarmerie départementale du Var et les Ainés Ruraux, Fédération du Var, concrétise les engagements de chacun afin de promouvoir la sécurité de nos séniors.

Vu la circulaire n° NOR/IOC/K/10/02596/J du 30 mai 2010 du Ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales,

les soussignés conviennent ce qui suit :

Article 1 :

Les associations locales et les unités du groupement de gendarmerie du Var passeront obligatoirement par l'échelon départemental de la Fédération et par le groupement de gendarmerie départementale du Var pour convenir des dates des réunions d'information des adhérents de l'association. Lors de ces réunions, un militaire de la gendarmerie dispensera des conseils de sécurité à destination des adhérents de l'association.

... / ...

Article 2 :

Les sollicitations s'intégreront dans un planning annuel adressé par écrit, avec un préavis minimum d'un mois avant la première intervention, au groupement de gendarmerie départementale du Var, 643 boulevard Grignan, 83 000 TOULON, ou par courriel à l'adresse suivante : ggd83@gendarmerie.interieur.gouv.fr. Le délai d'un mois permettra au militaire désigné de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne qualité de son intervention.

Article 3 :

L'intervention de la gendarmerie a pour but de sensibiliser les seniors à leur vulnérabilité quotidienne et de leur apporter de multiples conseils à vocation sécuritaire afin de déjouer toutes les tentatives de malveillance dont ils pourraient faire l'objet. D'une durée de 1 heure 30 à 2 heures, ces rencontres constituent avant tout des moments privilégiés d'échanges.

Article 4 :

Les Ainés Ruraux, Fédération du Var, par le biais de ses associations, veillera à mettre à disposition du gendarme intervenant la capacité à projeter un film DVD et une présentation informatique ainsi qu'une sonorisation adaptée au lieu de la présentation.

Article 5 :

La présente convention, conclue pour une durée de deux ans et établie en deux exemplaires, est valable à compter de la date de signature des parties prenantes.

A Tourrettes, le 16 juin 2011

Le Colonel Laurent BITOUZET
commandant le groupement de gendarmerie
départementale du Var

Monsieur Joël AUBRY
président de les Ainés Ruraux,
Fédération du Var